

---

## Mémoire prébudgétaire 2017-2018

Présenté à  
**Monsieur Carlos J. Leitão**  
Ministre des Finances

Février 2017

---

Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) est l'association qui représente les sociétés privées d'assurance de dommages. L'industrie de l'assurance de dommages joue un rôle de premier plan dans l'économie québécoise en permettant à la population de se prémunir contre des sinistres pouvant avoir un impact important sur sa sécurité financière en protégeant son patrimoine.

Pour mener à bien sa mission, le BAC :

- maintient des relations suivies avec le gouvernement, les consommateurs et toute autre partie concernée;
- intervient dans des dossiers réglementaires et législatifs;
- fait équipe avec le gouvernement et avec divers intervenants dans des initiatives de prévention;
- informe le grand public en matière d'assurance, tant dans le quotidien qu'en situation de crise;
- élabore des campagnes d'éducation et de sensibilisation à l'intention des consommateurs.

Le BAC est non seulement le porte-parole de l'Industrie, mais aussi un précieux partenaire pour les gouvernements, les intervenants du milieu de l'assurance de dommages et les consommateurs.

Bureau d'assurance du Canada  
800, rue du Square-Victoria, bureau 2410  
C.P. 336, succursale Tour de la Bourse  
Montréal (Québec) H4Z 0A2

Février 2017



## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES .....	1
1. INTRODUCTION .....	2
2. CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE DE L’INDUSTRIE DE L’ASSURANCE DE DOMMAGES .....	2
3. FORTE CONCURRENCE ET DYNAMISME DANS L’INDUSTRIE .....	3
4. ENJEUX AFFECTANT L’INDUSTRIE DE L’ASSURANCE DE DOMMAGES .....	4
a. Faibles taux d’intérêt.....	4
b. Coûts des catastrophes naturelles.....	4
c. Contraintes réglementaires et coûts de la conformité.....	5
d. Coûts des investissements pour s’adapter à l’innovation technologique.....	5
5. RECOMMANDATIONS .....	6
a. Taxe sur la prime de 3 % et la taxe de vente de 9 %.....	6
b. Surtaxes temporaires .....	6
6. CONCLUSION.....	7



## 1. INTRODUCTION

Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) profite de la période de consultation prébudgétaire du Gouvernement du Québec pour transmettre ses recommandations pour l'année financière 2017-2018. Ce mémoire s'inscrit dans un contexte de retour à l'équilibre budgétaire auquel ont participé tous les acteurs économiques, incluant l'industrie de l'assurance de dommages (Industrie).

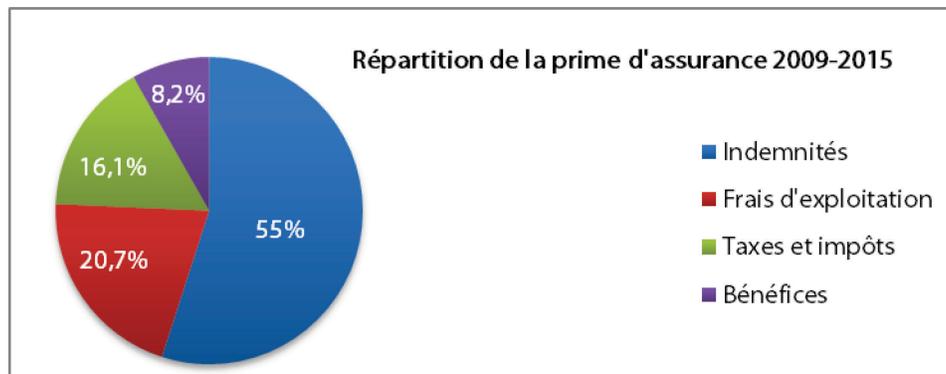
Les surplus budgétaires obtenus par le Gouvernement du Québec et ceux prévus aux prochains exercices financiers nous permettent d'espérer que les mesures exceptionnelles et temporaires imposées à l'industrie que nous représentons prennent fin aux dates prévues ou plus tôt. Nous souhaitons également le maintien d'un équilibre fiscal permettant la croissance, l'innovation et l'investissement en demandant qu'aucune nouvelle taxe ou augmentation ne viennent s'ajouter au fardeau fiscal actuel des compagnies d'assurance.

## 2. CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE DE L'INDUSTRIE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

L'industrie de l'assurance de dommages assume un rôle de premier plan dans l'économie québécoise en permettant à la population et aux entreprises de se protéger contre des sinistres pouvant avoir un impact important sur leur sécurité financière. Elle appuie ainsi une économie dynamique et vigoureuse en procurant une plus grande tranquillité d'esprit à l'égard de bon nombre de risques qui caractérisent la vie moderne.

Au Québec, l'industrie de l'assurance de dommages génère près de 27 000 emplois directs dans le secteur privé et est un important contributeur fiscal, avec plus de 1,7 milliard de dollars en taxes et impôts retournés au Gouvernement du Québec en 2015 (soit une hausse de 30 % en quatre ans). Durant cette même année, les assureurs de dommages ont également versé à leurs assurés québécois la somme de 5,3 milliards de dollars afin de les indemniser pour une perte accidentelle subie à leur véhicule, leur habitation ou leur commerce, ou en lien avec leur responsabilité civile.

Pour la période 2009-2015, pour chaque dollar de prime perçue au Canada, les assureurs ont payé en moyenne 55 ¢ en indemnités, 20,7 ¢ en frais d'exploitation et 16,1 ¢ en taxes et impôts. En conséquence, une grande proportion des primes payées par les assurés leur est redistribuée, comme le démontre le graphique suivant :





Au-delà de leur fiscalité d'entreprise, les assureurs de dommages sont directement touchés par les taxes suivantes :

- Taxe sur la prime de 3 % sur tous les produits d'assurance;
- Surtaxe temporaire de 0,18 % jusqu'en mars 2017 sur tous les produits d'assurance;
- Surtaxe temporaire de 0,30 % jusqu'en mars 2019 sur tous les produits d'assurance.

De leur côté, les consommateurs doivent directement supporter une taxe de vente de 9 % sur tous les produits d'assurance. Rappelons que la taxe de vente sur les produits d'assurance automobile est passée de 5 % à 9 % le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### **3. FORTE CONCURRENCE ET DYNAMISME DANS L'INDUSTRIE**

Les consommateurs québécois de produits d'assurance de dommages sont servis par un nombre important de compagnies d'assurance. En fait, plus de 180 assureurs ont un permis pour faire des affaires au Québec, dont plusieurs ont leur siège social au Québec, ce qui fait de ce secteur d'activité une véritable puissance économique. La forte concurrence qui en découle incite les assureurs individuels à se démarquer et à innover afin de conserver ou augmenter leurs parts du marché.

Ceux qui profitent le plus de cette concurrence sont bien entendu les consommateurs québécois qui ont accès à des primes d'assurance abordables. Par exemple, mentionnons qu'au Québec pendant plus de dix années consécutives, la prime moyenne en assurance automobile était à la baisse et elle reste la plus basse au pays. Elle représente actuellement la moitié de la prime d'assurance automobile moyenne en Ontario, et ce, en incluant la prime d'assurance versée à la Société de l'assurance automobile du Québec par les conducteurs québécois.

De plus, pour la période 2010-2015, alors que le coût des sinistres a augmenté de 22,9 %, les primes d'assurance (toutes catégories confondues) n'ont augmenté que de 16,4 %. Cela démontre de façon éloquente que, malgré une hausse du coût des sinistres, les assureurs tentent de maintenir les primes au niveau le plus abordable possible.

L'industrie de l'assurance de dommages fait preuve de dynamisme et de proactivité en adaptant continuellement ses produits pour répondre aux besoins changeants des consommateurs. Au-delà des initiatives individuelles et constantes des assureurs, le BAC a élaboré de nouveaux formulaires d'assurance habitation du Québec qui entreront en vigueur en juin 2017 et qui permettront à ses membres d'offrir des protections encore mieux adaptées à la réalité d'aujourd'hui.



#### 4. ENJEUX AFFECTANT L'INDUSTRIE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES

Les assureurs de dommages doivent composer avec différentes conjonctures, notamment les faibles taux d'intérêt, les catastrophes naturelles, les coûts de la conformité et les coûts des investissements pour s'adapter aux technologies perturbatrices. Ces enjeux, combinés à un lourd fardeau fiscal, exercent une pression importante sur la marge bénéficiaire des assureurs de dommages, et peuvent potentiellement avoir un impact sur les primes d'assurance.

##### a. FAIBLES TAUX D'INTÉRÊT

Comme l'indiquait le ministre des Finances lors de la mise à jour économique d'octobre 2016, la faiblesse des taux d'intérêt affecte négativement la rentabilité du secteur financier : « Elle constitue un défi pour les investisseurs à long terme, comme les caisses de retraite et les compagnies d'assurance, qui doivent composer avec des rendements plus faibles. »<sup>1</sup>

Considérant que les placements des assureurs de dommages sont composés à plus de 80 % d'obligations, cet outil financier très sensible aux taux d'intérêt a un impact majeur sur la profitabilité des assureurs de dommages. Les données préliminaires de l'Industrie démontrent d'ailleurs que les revenus de placement ont diminué de 21 % pour les trois premiers trimestres de l'année 2016, comparativement à la même période en 2015.

##### b. COÛTS DES CATASTROPHES NATURELLES

Année après année, les assureurs de dommages doivent composer avec l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles et de leur gravité, ce qui engendre des coûts importants pour l'Industrie. Les données historiques et les projections démontrent clairement que cet enjeu sera de plus en plus coûteux pour notre société, et en particulier pour les gouvernements et les assureurs de dommages.

La tendance s'est confirmée une fois de plus en 2016, une année particulièrement difficile en ce qui concerne les catastrophes naturelles au Canada. On évalue les dommages assurés de ces dernières à plus de 4,9 milliards de dollars, soit l'année la plus coûteuse de toute l'histoire du Canada. Le précédent record était de 3,2 milliards de dollars en 2013.

Les feux de forêt de Fort McMurray en Alberta ont retenu l'attention en 2016, avec des pertes assurées de plus de 3,7 milliards de dollars. Selon le réassureur mondial Munich Re, cet événement fait partie du « Top 10 des catastrophes mondiales » pour l'année 2016<sup>2</sup>. Comme toujours et malgré l'ampleur de cette catastrophe, les assureurs de dommages étaient présents et ont rempli leur mandat d'indemniser leurs assurés.

<sup>1</sup> Le Plan économique du Québec, Mise à jour d'Octobre 2016, ministère des Finances du Québec, p. C.51.

<sup>2</sup> [https://www.munichre.com/site/corporate/get/params\\_E-760103026\\_Dattachment/1351568/20160103\\_RZ\\_Big-five-overview-en.pdf](https://www.munichre.com/site/corporate/get/params_E-760103026_Dattachment/1351568/20160103_RZ_Big-five-overview-en.pdf)



### c. CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES ET COÛTS DE LA CONFORMITÉ

Au Québec, l'industrie de l'assurance de dommages est fortement réglementée avec, entre autres, les 18 lignes directrices et les différentes lois (*Loi sur les assurances, Loi sur l'assurance automobile, Loi sur la distribution de produits et services financiers*) auxquelles elle est soumise.

Le cadre réglementaire qui lui est imposé est lourd et coûteux. Depuis plusieurs années, en sus des exigences en capital, les assureurs de dommages doivent allouer des ressources de plus en plus importantes à des fonctions de surveillance et de contrôle afin de se conformer à cette réglementation. Ces coûts font augmenter les frais d'exploitation et bien qu'ils servent à protéger les consommateurs, ils peuvent ultimement affecter les primes à la hausse. Nous croyons qu'une réglementation adéquate se doit d'offrir un bon équilibre entre la protection du consommateur, la flexibilité d'innover sans contraintes indues, et un coût de conformité réaliste.

L'industrie de l'assurance de dommages au Québec se conforme avec diligence à la réglementation en vigueur et a à cœur la protection des consommateurs. En plus de demander que la réglementation reste équilibrée à l'avenir, nous souhaitons que le gouvernement reconnaisse les coûts grandissants de la conformité et son impact sur les résultats financiers des assureurs.

### d. COÛTS DES INVESTISSEMENTS POUR S'ADAPTER À L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Afin de demeurer compétitifs et répondre aux besoins changeants des consommateurs créés par les nouvelles technologies, les assureurs de dommages doivent investir massivement dans les technologies de l'information. Ils doivent prioriser les investissements : entretenir les systèmes actuels et en développer de nouveaux afin de suivre l'innovation technologique.

Cet environnement évolue rapidement et les assureurs subissent une grande pression afin de demeurer à la fine pointe de la technologie et de s'adapter aux attentes des consommateurs et des entreprises (télématique, protection contre les cyberattaques, économie collaborative, etc.).

Les technologies perturbatrices émergentes, notamment celles liées à l'économie collaborative, ont un impact sur le marché qui leur est propre. Une entreprise de réseautage de transport affecte l'industrie du taxi en particulier. Un site d'échange de résidences entre particuliers affecte l'industrie de l'hôtellerie. Un site d'échange de voitures affecte l'industrie de la location automobile.

Ces plateformes affectent chacune un secteur de l'économie en particulier, mais elles ont toutes un impact sur l'industrie de l'assurance de dommages qui doit constamment maintenir une vigie sur tous les fronts afin d'être en mesure d'analyser et de s'adapter à tout ce qui vient



changer les risques liés aux nouvelles habitudes de vie, de consommation et de travail des consommateurs.

Même si à long terme ces changements peuvent représenter des opportunités pour l'Industrie, elles représentent certainement des coûts importants à court et moyen termes.

## 5. RECOMMANDATIONS DU BAC

L'industrie de l'assurance de dommages est soucieuse de poursuivre son appui à l'équilibre budgétaire. Elle considère également que l'environnement d'affaires doit être compétitif et équilibré. À cet effet, nous faisons les recommandations suivantes :

### a. TAXE SUR LA PRIME DE 3 % ET LA TAXE DE VENTE DE 9 %

Tous les produits d'assurance sont actuellement soumis à une taxe sur la prime de 3 % et d'une taxe de vente de 9 %. Nous recommandons que ces taux demeurent tels qu'ils sont.

### b. SURTAXES TEMPORAIRES

Lors de la mise à jour économique de décembre 2014, le gouvernement du Québec avait instauré une surtaxe temporaire de 0,18 % sur les primes d'assurance. À l'époque, le gouvernement avait mentionné qu'« un effort sera demandé aux institutions financières jusqu'au 31 mars 2017 »<sup>3</sup>. Selon les estimations fournies par le ministère des Finances, les institutions financières auront contribué en supplément à hauteur de 296 millions \$ durant cette période. Nous considérons que les objectifs de cette surtaxe temporaire ont été largement atteints et nous demandons qu'elle prenne fin à la date prévue, soit le 31 mars 2017.

Une autre surtaxe temporaire de 0,30 % sur les primes doit prendre fin en mars 2019. Nous souhaitons que cette taxe soit également éliminée à la date prévue.

Nous croyons que l'élimination des surtaxes aux dates prévues permettra une meilleure marge de manœuvre pour l'Industrie et permettra au Gouvernement du Québec de reconnaître les efforts supplémentaires consentis par le secteur financier dans l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

---

<sup>3</sup> Le Point sur la situation économique et financière du Québec, Automne 2014, ministère des Finances, Gouvernement du Québec, p. D.43.



## 6. CONCLUSION

L'industrie de l'assurance de dommages joue un rôle important dans l'économie du Québec. Ce filet de sécurité permet aux particuliers et aux entreprises de protéger adéquatement leur patrimoine. Demeurer compétitifs et offrir des primes abordables aux assurés québécois, voilà l'objectif des assureurs de dommages au Québec.

Un fardeau fiscal important, les faibles taux d'intérêt, les coûts grandissant des catastrophes naturelles, de la conformité réglementaire, de l'innovation et de l'adaptation aux technologies perturbatrices exercent tous une forte pression sur l'industrie de l'assurance de dommages.

Le gouvernement doit s'assurer que l'environnement d'affaires des compagnies d'assurance au Québec demeure équilibré par une fiscalité plus compétitive leur permettant d'avoir l'ambition et les moyens de poursuivre leur croissance, de se développer et d'investir davantage.

### RECOMMANDATIONS DU BAC

- **Ne pas imposer de nouvelle taxe;**
- **Ne pas augmenter la taxe sur les produits d'assurance et la taxe de vente;**
- **Respecter l'échéancier prévu du 31 mars 2017 pour la surtaxe temporaire de 0,18 %;**  
**et**
- **Respecter l'échéancier prévu du 31 mars 2019 pour la surtaxe temporaire de 0,30 %.**